

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Ministre auprès de l'Ambassade de Chine en France,
Madame la Conseillère culturelle de la région de Crète,
Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur Peter Heger,
Honorables invités,
Chers auditeurs et amis,

L'Académie des sciences d'outre-mer se réjouit très vivement de l'organisation du Colloque sino-européen sur les droits de l'homme 2026. Vous voudrez bien me permettre ici d'aborder rapidement trois aspects essentiels :

1/ Pourquoi notre Académie s'est-elle associée au projet ?

Pour le comprendre, il convient de rappeler qu'elle est née en 1922 en tant qu'Académie des sciences coloniales. À l'époque il existait en France une majorité d'idées transcendant les clivages droite-gauche. Elle était convaincue que l'Empire français devait être le levier de la Renaissance du pays tant sa contribution à la victoire de 1918 avait été considérable. Pour cela il fallait en développer tous les territoires afin de les mener un jour en indépendance. Telle fut à l'époque l'origine du plan Sarraut de mise en valeur des colonies. Cette vision a toujours été au cœur de l'action de notre Académie, comme le montre le rôle essentiel de nos membres dans la mise en valeur économique et institutionnelle des territoires (Lyautey au Maroc) mais aussi les progrès formidables de la médecine (les docteurs Calmette, Jamot et Yersin).

Cette vision a été reprise très tôt par le général De Gaulle à travers la création, dès 1941, de ce qui deviendra l'AFD d'aujourd'hui et, en 1944, son fameux discours de Brazzaville. Lorsque notre Académie a pris son nom actuel d'Académie de la France d'outre-mer, elle a adhéré aux grandes réformes d'inspiration gaulliste : la loi-cadre Defferre de 1956, la création de la Communauté en 1958, puis la mise en place, avec les indépendances africaines en 1960, de la politique de Coopération. Cette politique a connu certes des échecs, mais aussi de belles réussites sur le modèle de celle des relations avec la Côte d'Ivoire, Le Liban ou le Sénégal, voire, dans une moindre mesure, avec le Cameroun Le Maroc ou la Tunisie. Cette politique de coopération a d'ailleurs garanti longtemps le poids de la France au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Aujourd'hui notre Académie manifeste de plus en plus d'intérêt pour les pays du Sud dans leur ensemble. En premier lieu, elles se préoccupent de plus en plus du devenir de nos DROM-COM, en tant que composantes de la Nation française, mais aussi de l'Union Européenne en tant que Régions ultrapériphériques. En Second lieu, elle a développé, dans la droite ligne de l'héritage de Boutros Boutros-Ghali une action en faveur de la francophonie, tout d'abord en Afrique, mais aussi en Asie (Vietnam, Cambodge et Laos voire Union indienne), en Amérique du Nord (Québec, Nouvelle-Orléans) et du Sud (Argentine, Uruguay, etc.) et dans les Antilles (Haïti), tout en renforçant ses liens avec le monde lusophone, enfin épousant les orientations d'une politique étrangère longtemps originale, notamment en direction du Moyen-Orient et des pays du Golfe, mais aussi de l'Océan Indien et même du Pacifique.

2/ L'Europe à la recherche d'une voie propre

À travers son histoire particulière, l'Académie des sciences d'outre-mer épouse la vision française de l'Union européenne. Celle-ci est le fruit d'une genèse inscrite

dans les racines profondes du continent, obéissant à un mécanisme bien connu des économistes ou les psychologues cognitifs : la dépendance de sentier (*path dependency*).

L'union de l'Europe et des Européens constitue un vieux chantier. Pour une part, il s'agit d'un héritage de l'Empire romain : aux origines profondes du Brexit, il y a en effet l'opposition entre pays de *Roman Law* et pays de *Common Law*. Il existe un deuxième héritage, celui de l'Empire carolingien et, plus encore, de la chrétienté médiévale. Si la tentative napoléonienne d'un retour à l'Empire romain a échoué, en revanche l'idée d'une communauté des peuples d'Europe a survécu, portée par le mouvement des « Lumières », de grands philosophes (Emmanuel Kant) ou écrivains (Victor Hugo) et même, plus anciennement, l'héritage des académies scientifiques de la Renaissance.

Le projet européen a connu une accélération avec la Première Guerre mondiale. Dans le cadre de la Société des Nations s'est produit un rapprochement (Loucheur et Rathenau, Briand et Stresemann) mis à mal par la crise des années 1930 et la montée du fascisme. Toutefois, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'il a pu s'imposer, sous la double impulsion de la stratégie américaine et de la réconciliation franco-allemande. Cependant, sous la pression américaine à nouveau, l'Union Européenne (ex-Communauté Économique Européenne ou CEE) a glissé d'une logique de l'approfondissement, celle du projet politique de l'Europe des six, à une autre dominée par la logique de l'élargissement, lorsque cette même s'est agrégée les pays de l'ancienne Association Européenne de Libre-Échange, dominée par le Royaume-Uni avec le soutien des pays scandinaves. En outre, parce que désunis sur la question des enjeux de défense, l'Union Européenne n'a pas réussi à s'affranchir suffisamment de sa subordination aux impératifs stratégiques américains.

3/ à la recherche d'une convergence entre les intérêts européens et ceux des pays du Sud

L'Europe et la Chine sont toutes deux des héritières d'anciennes civilisations. Certes elles s'appuient sur des traditions très différentes en matière de religion, de relations homme-société, de pouvoirs, de pratiques culturelles et de valeurs morales. En Europe, l'influence judéo-chrétienne a valorisé l'importance des liens de solidarité à travers « l'amour du prochain », mais aussi, et surtout, avec le libre-examen prôné par les protestants, la promotion de l'individu et la famille nucléaire. Sous l'influence des Lumières notamment, mais surtout dans les pays latins, l'individu comme la société se sont affranchis progressivement de l'emprise religieuse pour passer à une laïcité déjà présente chez les légistes du bas moyen-âge. Nés de l'immigration européenne, les États-Unis ont mis en place un modèle de civilisation favorisant les mobilités professionnelles et sociales à l'égalité, au contraire des objectifs des modèles européens de l'État-providence (adopté même au Royaume-Uni entre 1945 et 1979). À partir des années 1990, le modèle américain a connu un succès grandissant auprès des pays européens.

Cette évolution de l'Europe est aujourd'hui remise en cause à la fois sous l'impulsion américaine et sous la pression des états du Sud. En effet, les libertés publiques prônées par les démocraties européennes et nord-américaines sont aujourd'hui de plus en plus questionnées au nom de la nécessaire conciliation entre souveraineté nationale et droits humains, du droit au développement, de l'héritage de la domination coloniale et des élites occidentales sur les pays désormais émergents, des nécessités de justice climatique, d'un contrôle réel sur les richesses nationales et du constat, déjà souligné par les présidents démocrates américains des XX^e-XXI^e siècle, de la nécessité d'un accès des peuples à la consommation de masse pour que se mette en place une véritable démocratie. C'est un choix sur lequel peuvent se rencontrer l'Europe et la Chine, l'Europe et les pays du Sud :

celui de s'entendre sur les voies d'un développement global soutenable et soutenu afin de parvenir à l'établissement de la paix et à la mise en place de démocraties pluralistes grâce notamment à de nouveaux progrès du multilatéralisme.

Dominique BARJOT

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer

Professeur émérite d'histoire économique à Sorbonne Université